

DELIBERATION N° 2004/09-14 - ECOLE DE MUSIQUE : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 24 juin 2002, portant création d'une régie autonome d'enseignement musical, et désignant les membres de son Conseil d'Exploitation.

Elle indique que le départ de Madame GOUEDARD, pour mutation dans le Sud-Ouest de la France, amène l'Assemblée à procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique.

S'agissant d'un membre élu à la proportionnelle sur la liste L.U.D.R.E.S. Dynamique, Monsieur le Maire propose de désigner M BORACE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- de désigner M BORACE comme membre du Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique.